|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| |  | | --- | | **CONTROLE TECHNIQUE.**  Depuis 2012 ce qui a changé  NOUVEAUX CONTROLES.  Une attention toute particulière sera portée sur le freinage de votre véhicule  1° nouveauté :  On vérifiera le système de freinage de secours ; L’absence ou non d’assistance de freinage ainsi que le niveau de liquide de frein.  Tout défaut sur l’un de ces points entrainera l’obligation de passer une contre visite  Autre nouveauté :  La direction assistée de votre véhicule devra se montrer irréprochable (auparavant = seulement contrôlée) | |  | |
| |  | | --- | | NOUVEAU PROCES VERBAL.  Le nouveau procès-verbal du contrôle technique, bénéficie d’une nouvelle mise en page  De plus il comporte un nouvel autocollant à apposer sur la carte grise, qui spécifie si le véhicule est apte à rouler ou non (contre visite).  NOUVELLE VIGNETTE.  La nouvelle vignette apposée sur le pare-brise change :  Pour devenir à la fois plus lisible mais aussi plus complète.  \*Elle devient plus lisible car la date d’expiration du CT qui était indiquée par des trous percés sur le mois et l’année ; se transforme en une date clairement affichée.  \*Elle devient plus complète pour les forces de l’ordre.  En effet, l’immatriculation et le numéro de série sont désormais indiqués sur la vignette.  Jean Louis (Mars2020) | |  | |